Mai. 10

DISCOURS

SUR LA DÉNONCIATION

CONTRE

LE COMITÉ AUTRICHIEN,

ET CONTRE M. MONTMORIN,

CI-DEVANT MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Prononcé à l'Assemblée Nationale, à la Séance du 23 Mai 1792,

Par J. P. BRISSOT, Député du Département de Paris ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1792.
Administration. N°. 35.

FRC 15398
THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

SUR LA DÉNONCIATION CONTRE LE COMITÉ AUTRICHIEN,

ET CONTRE M. MONTMORIN,

CI-DEVANT MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Prononcé à l'Assemblée Nationale, à la Séance du 23 Mai 1792,

Par J. P. BRISSOT, Député du Département de Paris.

MESSIEURS,

J'AI dénoncé le comité autrichien : je vais prouver qu'il a existé et qu'il existe. Je viens appeler la vengeance sur un coupable, et la lumière sur ses complices. Il importe d'abord de fixer les caractères de ce comité ; je présenterai ensuite les faits et les pièces qui attestent son existence.

Qu'entend-on par ces mots, le *comité autrichien?* Une faction d'ennemis de la liberté, qui, tantôt gouvernant au nom du roi qu'ils trompoient, tantôt dirigeant ses ministres et toujours environnant le trône, ont sans cesse contrarié notre révolution, sacrifié le peuple à une famille, la France à l'Autriche, les principes non à la royauté constitutionnelle, mais au *royalisme* et à la noblesse. L'asservissement de ce comité à la maison d'Autriche en est le signe principal: sous ce point-de-vue, il n'est qu'une branche du parti qui depuis si long-temps domine la France, ou plutôt il se confond avec lui. Ce parti date du funeste traité de 1756, qu'on doit aux artifices de M. Kaunitz, qui faisoit alors son noviciat en machiavélisme, et à la légèreté d'un ministre qui ne pouvoit pardonner à un grand roi une épigramme contre ses vers. Esclaves du système autrichien, les Montmorin et les Lessart n'ont été tour-à-tour que des mannequins dont le fil principal étoit à Vienne. Mercy dirigeoit le comité de Versailles, lorsque le peuple renversa la Bastille; Mercy le dirigeoit encore après cette destruction; et voilà pourquoi les écrivains qui connoissoient l'influence de la maison d'Autriche sur notre cabinet, et qui avoient appris à la connoître à l'école des *Favier* et des *Peyssonel*, appelèrent *comité autrichien* le conseil clandestin qui a dirigé le ministère pendant toute la révolution jusqu'au 10 mars dernier.

Voulez-vous maintenant, Messieurs, connoître les traits caractéristiques du système de ce comité? Les voici: 1°. dévouement absolu à ce qu'on appelle la *prérogative royale;* 2°. dévouement absolu aux intérêts de la maison d'Autriche, auxquels

on sacrifie même ceux de la France ; 3°. point d'alliances avec la Prusse et l'Angleterre, quelque avantageuses et faciles qu'elles pussent être ; 4°. indulgence pour les émigrés et rebelles, sans cependant adhérer à toutes leurs vues ; 5°. opposition à la guerre avec la maison d'Autriche, après avoir fait tout ce qui pouvoit la provoquer ; 6°. protection pour le système des deux chambres. Tels sont les principaux traits sous lesquels ont peint généralement la faction que l'on désigne sous le nom de comité autrichien. On ne m'accusera pas, sans doute, d'atténuer ni d'exagérer ces traits.

Maintenant, Messieurs, si je parviens à prouver que tous ces faits s'appliquent au ministère français, dont le règne vient d'expirer ; si je prouve que ce ministère, avant et depuis l'acte constitutionnel, a constamment suivi cette marche ; si je prouve qu'il a contrarié la révolution au dedans et au-dehors ; qu'il a sacrifié les intérêts de la nation à ceux de la famille royale et de la maison d'Autriche ; que non-seulement il a montré une indulgence coupable envers les émigrés, mais qu'il les a même protégés ; si je prouve que menacés d'une ligue formidable, il nous en a caché l'existence, qu'il a laissé désorganiser l'armée et la marine ; si je prouve qu'instruit encore que le projet de nos ennemis étoit de nous miner par nos divisions, il a lui-même contribué à ces divisions, qu'il a discrédité lui même l'Assemblée nationale : n'aurai-je pas prouvé que ce ministère a été jusqu'au 10 mars dirigé par le comité autrichien ; ou plutôt qu'il a composé lui-même le comité autrichien avec *quelques députés qui avoient de l'influence dans l'Assemblée constituante ?*

Ces sortes de coalitions, de conspirations contre la liberté, ne s'écrivent point ; le mystère en enveloppe toujours les bases et les transactions secrettes, et les dérobe aux yeux du Public : il ne les lit que dans la série des faits publics de la coalition ; et cette série suffit pour convaincre de leur existence. Qui doute, par exemple, que le lord Bute ait dirigé pendant long-temps, derrière la toile, le cabinet de Saint-James ? Quel Anglois ne riroit pas de celui qui lui demanderoit une preuve légale ou de cette influence secrette, ou de la coalition de North et de Fox ?

Cependant, pour prouver l'existence du comité autrichien, je ne me bornerai pas à des généralités ; c'est la correspondance du ministre à la main que je prétends pouver son existence, prouver ses forfaits ; c'est par M. Montmorin que je veux convaincre M. Montmorin et ses complices. Je dois vous prévenir, Messieurs, que toutes les pièces que je citerai sont authentiques ; je les ai puisées dans les archives des affaires étrangères, où, malgré l'intelligence avec laquelle on a fait disparoître les principales pièces (et sans doute ce ne sont pas les moins importantes), malgré le peu de temps que j'ai eu à parcourir deux ou trois cartons, en conséquence de la mission qui m'a été donnée par le comité diplomatique, de concert avec MM. Lasource et Lémontey, j'ai fait néanmoins quelques découvertes suffisantes pour réparer les lacunes de la perfidie, et prouver l'existence de ce comité, sur laquelle on n'avoit répandu des doutes que parce qu'on croyoit en avoir enseveli les preuves.

J'en userai généreusement avec M. Montmorin. Je ne remonterai point au-delà de la date de l'acte

constitutionnel. Je ne retracerai point tous les faits qui pourroient prouver sa correspondance avec nos ennemis. Je ne rappellerai point la fameuse journée du 18 avril, et cette hypocrite déclaration où l'on avoit exagéré, avec une affectation marquée, les principes démocratiques ; déclaration qui ne fut point communiquée aux Puissances étrangères. Je ne rappellerai point la comédie que ce ministre joua en donnant sa démission à cette époque préparée, et qu'il retira aussitôt ; la plainte qu'il porta à l'Assemblée nationale contre deux lettres du *Moniteur*, qui dévoiloient des complots sinistres, lesquels éclatèrent bientôt après. Je ne rappellerai point le fameux passe-port donné deux fois à madame Korf pour solliciter le voyage de Varennes, et tant d'autres indices qui prouvoient la part qu'il a eue à ce complot. Je ne veux examiner sa conduite et celle du comité autrichien, que depuis l'époque qui suivit le 21 juin : je la suivrai encore dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'ouverture de la session actuelle jusqu'à la journée du 10 mars, et depuis cette époque jusqu'à ce jour.

Ce fut, Messieurs, après le retour de Varennes que le ministère trouva le secret de s'associer des membres de l'Assemblée constituante, qui avoient jusqu'alors défendu énergiquement la cause de la liberté. Ce fut alors que, fier de ce renfort, il déploya les plus savantes manœuvres, acquit un ascendant si funeste pour la France, et eut, par ses machinations ténébreuses, la plus grande part à ce qui se passa lors de cette époque aussi douloureuse que mémorable. Je pourrois me reposer ici sur le témoignage peu trompeur de la notoriété publique, pour prouver cette coalition où

trois partis acharnés l'un contre l'autre n'en formèrent plus qu'un. Il est difficile en effet que, lorsque tant de voix s'élevoient de toutes parts contre cette coalition, contre ces conciliabules secrets et nocturnes entre les membres influenciels de cette Assemblée constituante et les ministres ; il est difficile de croire, dis je, que tous les récits fussent sans réalité. Cependant j'abandonne ici le secours de l'opinion publique ; je ne veux citer que M. Montmorin lui-même, pour prouver l'existence de ce comité secret.

Voici une des notes écrites de sa main. Elle est insérée dans une lettre adressée à M. Noailles, le 3 août 1791. « Les *meilleurs esprits* de l'assemblée nationale, dit-il, ceux qui JUSQU'A PRÉSENT Y ONT EU LE PLUS D'INFLUENCE, se sont réunis, et *se concertent* avec LES VÉRITABLES SERVITEURS DU ROI pour soutenir la monarchie, et RENDRE à S. M. le *pouvoir et l'autorité qui lui sont nécessaires pour gouverner*. Il ne s'écoulera CERTAINEMENT PAS encore quinze jours, avant que l'état *véritablement affligeant* dans lequel se trouve la famille royale, ait cessé ».

Ailleurs il parle encore de ces députés, dont *les intentions sont bonnes*, qui se sont réunis à lui ; de la nécessité de les ménager, *de les maintenir ;* des mesures sévères qu'il a prises avec eux contre les factieux.

Qui pourroit maintenant douter de la fatale coalition entre le parti ministériel qui formoit alors le comité autrichien, et quelques membres gangrenés de l'Assemblée constituante ? Qui ne reconnoît pas ces excellens esprits, ces esprits qui avoient alors le plus d'influence ? Qui ne nomme pas ces intrigans, dont la conduite et le langage

changèrent tout-à-coup après le retour de Varennes ; qui sacrifièrent le peuple au ministère contre lequel ils avoient si fortement déclamé ? Analysez chaque ligne, chaque mot de cette note ; et vous y trouverez le système de corruption du comité autrichien — Pourquoi s'adresse-t-on aux députés qui ont de l'influence ? C'est que la corruption ne peut triompher que par l'influence, tandis que la vérité attend tout d'elle seule. La vérité n'attend la réunion des esprits dans une assemblée, que de la force des raisons : la corruption a besoin de préparer dans le secret la réunion et l'influence.

Ils se concertent, dit-il, *avec les véritables serviteurs du roi.* — Tout est précieux dans cette phrase, tout y peint la manœuvre. *Ils se concertent!* Ne voyez-vous pas dans cette expression les conférences mystérieuses dans le cabinet des ministres, les résolutions arrêtées, les décrets projetés, la tactique des ajournemens, des ordres du jour, du tumulte, des intrigues, pour combattre les *factieux d'alors*, qui vouloient faire triompher la liberté par la seule raison ?

« Ils se concertent avec les véritables *serviteurs* du roi ». Ce mot *serviteur* n'est-il pas le plus éloquent abrégé des principes de M. Montmorin et de ses collègues, de leur idolâtrie, non pas pour la royauté constitutionnelle, mais pour le royalisme antique ? Car, comment des hommes qui parlent de leur attachement à la constitution, peuvent-ils se dire serviteurs d'un homme, lorsque la constitution ne reconnoît, pour chaque fonctionnaire public, d'autre maître que la loi ? Les pouvoirs constitués ont des agens, et n'ont pas de serviteurs.

Des serviteurs du roi ! Mais le visir qui s'agenouille devant le sultan, l'esclave qui baisse sa

tête dans la poussière devant le visir, ont-ils un langage plus abject et plus avilissant ? C'est partout celui qu'emploie M. Montmorin dans sa correspondance. Il n'écrivoit pas aux Puissances étrangères comme l'eût fait un véritable patriote. — La révolution a régénéré la France ; elle rend 25 millions d'hommes à la liberté. — Non, ce n'étoit pas-là son style ; il écrivoit : « Le peuple a des fureurs ; — cet état est violent : — le roi reprendra son autorité en peu de temps ». M. Montmorin ne voyoit que le roi, que son autorité.

« Je ne ferai, dit-il, ni l'apologie ni la censure des pouvoirs nouvellement créés.... La constitution, bonne ou mauvaise, doit marcher ; il ne faut plus ESPÉRER DE LA DÉTRUIRE ». *Espérer de la détruire !* Pesez ces mots : ils se trouvent dans la lettre du 3 août.

Pesez encore ceux-ci : *Les VÉRITABLES serviteurs du roi.* La bassesse a donc aussi ses nuances et ses partis ! Mais qu'étoit-ce, dans le sens de M. Montmorin, qu'un véritable serviteur du roi ? c'est un ministre des affaires étrangères, qui parle aux Puissances de son maître, et jamais de la nation ; des intérêts du Roi, et jamais de la constitution : c'est un ministre de la marine, qui se concerte avec les assemblées coloniales, pour ôter à l'Assemblée nationale sa suprématie, et la transférer dans les mains du Roi ; c'est un ministre de la justice, qui fait grace au nom du roi, tandis que la constitution lui a ôté ce droit ; qui accorde des lettres de répi, lorsque la constitution le lui défend ; qui, en tout et partout, cherche à étendre le pouvoir du roi, et à détruire les droits du peuple.

Voilà, Messieurs, les véritables serviteurs du

roi, d'après M. Montmorin ; voilà le sens, le vrai sens de l'épithète *véritable* (1), sens encore indiqué par les mots qui suivent : « Ils se concertent pour *rendre* à sa majesté le pouvoir et *l'autorité*. » La monarchie, dans le sens des véritables serviteurs du roi, est toute dans le roi : la monarchie est sa propriété ; et voilà pourquoi M. Montmorin parle de lui rendre son autorité ; car on ne rend que ce qui appartient légitimement et essentiellement. Mais quoi ! le peuple et ses représentans étoient-ils donc des usurpateurs, pour les forcer à rendre ?

Enfin, Messieurs, la dernière phrase de cette lettre ne vous donnera-t-elle pas un trait de lumière précieux sur la puissance de cette coalition qui s'étoit formée pour le malheur de la France. « Il ne s'écoulera pas certainement quinze jours, dit le ministre, avant que l'état véritablement affligeant dans lequel se trouve la famille royale, ait cessé ». Ainsi le ministre avoit la certitude que toute l'autorité nécessaire, dans son opinion, au roi, lui seroit rendue dans quinze jours. Mais, qui lui avoit donné cette certitude ? Pouvoit-il donc disposer à son gré de la majorité de l'Assemblée nationale ? Pouvoit-il dicter des décrets ? Eh ! qui lui avoit donné ce pouvoir ? Comment tenir un pareil langage, s'il n'avoit pas imprudemment compté sur la force de la corruption, sur tous les moyens qu'il employoit pour séduire et intimider, sur les graces et les baïonnettes, sur

(1) Ce mot peut encore cacher un autre sens. M. Montmorin distinguoit peut-être par-là M. Breteuil et son parti, qui vouloient plus le rétablissement du roi et de ses prérogatives, que des droits de la noblesse, comme le desiroient les réfugiés de Coblentz.

l'or et sur les décrets de prise-de-corps ? Et comment ne voyoit-il pas qu'une pareille assurance, donnée d'avance, étoit une calomnie contre la majorité de l'Assemblée, qui s'est montrée si constamment l'amie des principes, et dont il subordonnoit les opinions aux yeux des Puissances étrangères, à l'influence d'une petite faction corrompue ?

Tout prouve donc dans cette note : 1°. qu'à l'époque de la révision de la constitution, il existoit une coalition ou un comité ; 2°. que cette coalition étoit formée entre les membres influenciels de l'Assemblée nationale et les vrais serviteurs du roi ; 3°. que cette coalition avoit pour but de rendre au roi toute son autorité ; 4°. que ce comité disposoit ou croyoit disposer de la majorité de l'Assemblée nationale pour faire des décrets ; 5°. enfin, que M. Montmorin en étoit un des membres.

Maintenant il faut prouver que cette coalition ou ce comité étoit dévoué à la maison d'Autriche, et méritoit bien la qualification de comité autrichien. Or j'en trouve la preuve irrésistible dans une note écrite de la main de M. Montmorin, et insérée dans une lettre du 3 août adressée à M. Noailles. « Les *meilleurs esprits* de l'Assemblée nationale, dit-il, et j'ose le dire *sans craindre de rien hasarder, la majorité* apprécie aujourd'hui les avantages de notre alliance avec la maison d'Autriche. Il sera, je crois, facile d'en resserrer les liens immédiatement après la réintégration du roi ; et pendant que cette législature durera encore, je ne doute pas qu'elle veuille se séparer pour rien du système politique établi. *Je suis assuré, je suis certain* qu'on préféreroit à tous autres, celui qui

auroit pour base l'alliance avec la maison d'Autriche ». Cet objet, dit-il plus bas, *nous tient infiniment à cœur.*

Je ne citerai pas, Messieurs, une foule d'autres expressions de cette lettre, et de plusieurs autres qui prouveroient le dévouement servile de M. Montmorin et de son comité à la maison d'Autriche. Mais ne voyez-vous pas d'abord, dans la répétition de ces termes, *les meilleurs esprits*, la désignation de ces membres influentiels de l'Assemblée-constituante, les associés des vrais serviteurs du roi? N'y voyez-vous pas encore cette même certitude, qu'un faux calcul de corruption pouvoit seul donner au ministre, de faire confirmer par l'Assemblée nationale le fatal traité de 1756? Entendez-le : *J'ose dire sans craindre de rien hasarder. . . . Ce n'est pas sur des phrases à la légère que je vous parle aussi librement sur la majorité de l'Assemblée nationale.* Comment un homme aussi prudent, aussi circonspect que M. Montmorin, pouvoit-il parler avec cette assurance? Le traité de 1756 étoit très-peu connu de la très-grande majorité de l'Assemblée nationale, qui n'avoit jamais été à portée de le discuter. Quand même il eût été bien connu, n'est-il pas évident pour ceux qui ont approfondi cette matière, que les désavantages de ce traité auroient aisément frappé les yeux de cette majorité saine? Par quel aveuglement le ministre croyoit-il avoir trouvé le secret de lui inspirer son opinion autrichienne? avoit-il donc aussi son tarif d'opinions? Non, Messieurs, il ne l'avoit pas. La majorité de cette Assemblée a été constamment intacte; mais le ministre espéroit que cette majorité, fatiguée d'un travail de trois années, tourmentée par l'intrigue,

travaillée par les terreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère, se laisseroit entraîner aux suggestions de ces hommes à influence, de ces *bons esprits* qu'il s'étoit associés, qui, se distribuant habilement les rôles, répondoient audacieusement de cette majorité. C'étoit par cette influence qu'il espéroit maîtriser l'Assemblée, qu'il en prophétisoit les décrets à point nommé : il se trompoit cependant pour l'Autriche : l'événement le lui a prouvé. Les intrigans eux-mêmes n'ont pas osé proposer la confirmation de ce traité funeste. Ils voyoient bien que l'indignation étoit trop forte contre les liens qui nous attachoient à l'Autriche, et que cette majorité dont M. Montmorin répondoit avec une assurance aussi coupable, dans une lettre qui devoit être montrée à M. de Kaunitz; que cette majorité ne céderoit point à cette intrigue.

Doutera-t-on maintenant, Messieurs, et de l'existence du comité autrichien, et du rôle qu'y jouoit alors M. Montmorin ? Je dois aller plus loin, et je veux vous prouver particulièrement que, fidèle aux principes de ce comité, M. Montmorin s'est, dans le fait, rendu coupable du crime de haute trahison dans plusieurs points.

1°. Il a trahi la France en sacrifiant ses intérêts à la maison d'Autriche. Le traité de 1756 étoit fatal à la France, même sous l'ancien régime, puisqu'il lui coûtoit très-gratuitement, très-inutilement, des trésors et du sang. M. Favier a porté cette vérité jusqu'à la démonstration. Mais ce traité devenoit bien plus fatal sous un régime libre ; car s'il y a, s'il peut y avoir une alliance funeste à notre liberté, c'est celle de la maison d'Autriche avec un parent qu'elle croira toujours dépouillé injustement ; avec un parent qui lui payoit de

bons subsides, et qui est dans l'impuissance à présent de les payer. Un pareil voisin avec deux cent cinquante mille hommes de troupes, et partisan, par état, du despotisme, peut être un fort bon allié pour son parent, mais un allié très-suspect et un ennemi très-dangereux pour la nation. L'alliance de la maison d'Autriche ne peut être utile en France que pour une famille : elle ne peut être utile à l'Autriche qu'autant que cette famille dominera despotiquement, et pourra la soudoyer.

Aussi étoit-ce sous ce double point-de-vue que M. Montmorin recherchoit avec tant d'empressement cette alliance ; il la voyoit en véritable *serviteur du roi*. Il y voyoit la régénération de cet ordre de choses qui auroit ramené les visirs nobles à la place des ministres du peuple. « Je ne dois » pas vous cacher, écrivoit-il le 3 août à M. de » Noailles, que *nous craignons beaucoup* que les » bases de l'alliance avec l'Autriche ne soient » ébranlées, qu'on ne soit prêt à Vienne à les » regarder comme caduques. Or, rien ne seroit » *plus contraire aux vœux de la meilleure, de* » *la plus saine partie de l'Assemblée nationale.* » Ses dispositions sont entièrement pour la con- » servation de l'alliance ».

Pouvoit-on porter l'impudence à ce point ? Pouvoit-on dégrader la majesté nationale au point de mettre la France et ses représentans aux pieds de l'empereur, au moment même où l'indignation de la France contre la maison d'Autriche étoit à son comble ?

Dans le même temps où il dissimuloit à la maison d'Autriche la haine qu'on lui portoit, il cachoit à la nation française toutes les démarches hostiles de

la maison d'Autriche. Il savoit par les lettres de M. Noailles, que l'empereur avoit, par sa lettre de Padoue, en date du 6 juillet, cherché à soulever et soulevé toutes les Puissances de l'Europe contre la France et sa nouvelle constitution ; il savoit que l'empereur s'étoit lié à Pilnitz, et depuis à Vienne, par le traité du 25 juillet 1791, avec le roi de Prusse. Or, un pareil traité étoit une rupture formelle avec la France ; c'étoit la violation la plus sanglante de tous les traités, de tous les liens de l'amitié, de ceux de bon voisinage, de parenté, de reconnoissance ; et cependant M. Montmorin, oubliant les intérêts de la nation française, oubliant la dignité, la majesté d'une nation libre, se prosterne, en son nom, aux pieds de l'empereur, au lieu de faire éclater son indignation contre ses attentats ; il enjoint à l'ambassadeur de France, par sa lettre du 3 août, de s'expliquer *doucement sur les nouveaux liens* contraires à notre alliance, que non-seulement, dit-il, *nous ne voulons pas rompre*, mais que *nous voudrions resserrer, s'il étoit possible.*

Ministre infidèle et pervers ! sans doute vous n'avez entendu par ce mot *nous*, que les serviteurs du despotisme et des intérêts autrichiens ; sans doute vous n'entendiez pas la nation ; car ne seroit-ce pas le plus grand des crimes, que de prostituer ainsi sa dignité ? Non, les Français ne veulent pas resserrer leurs liens avec les tyrans ; sans doute ils veulent les Allemands pour frères et pour alliés, mais jamais ni leur or ni leur sang ne couleront pour les hommes qui les dominent.

« Vous devez, continue le ministre, montrer » à l'empereur sur ces liens, plutôt des *inquié-*

» *tudes* que des *soupçons*. » C'est, Messieurs, que, dans la vile théorie de ces serviteurs des rois, des soupçons pouvoient être offensans pour l'orgueil impérial; et des inquiétudes marquoient le besoin qu'on avoit de lui. Et c'est d'après cette idée lâche que le ministre déclaroit dans plusieurs lettres qu'il vouloit à tout prix, même en dévorant des injures, conserver *invariablement* (c'est son terme) l'alliance avec la maison d'Autriche. Il vouloit conserver à l'Autriche l'argent de la France; il vouloit conserver au roi des Français l'appui de l'Antriche; et, dans cette double combinaison, la nation seule étoit sacrifiée.

Ce n'est pas tout, Messieurs, et cette seconde trahison est aussi clairement prouvée par la correspondance de MM. Montmorin et Noailles. Le dernier n'a cessé d'annoncer dans toutes ses lettres, depuis le 21 juillet jusqu'en novembre, à M. Montmorin, et les traités de la Prusse avec l'Empire, et ceux conclus entre la Suède et la Russie contre la constitution française, et les armemens qui s'ordonnoient par-tout. Il n'a cessé d'insister sur les troupes qui étoient dans le Brabant, sur la versatilité de l'empereur dans ses résolutions; versatilité (elle, disoit-il, que, d'après un homme qu'il connoissoit bien, si l'empereur suivoit son inclination, il fourniroit 10,000 hommes à l'armée des démocrates, et autant aux aristocrates. Il n'a cessé de parler des secours qu'il fournissoit aux rebelles. Enfin, il prédisoit, d'après M. Cobenzel même, que le printemps amèneroit une guerre. Il annonçoit en même-temps des dispositions aussi hostiles de la part de l'impératrice de Russie et du roi de Suède, qui avoient

tous deux demandé de faire hiverner des troupes dans les Pays-Bas.

Cependant, non-seulement M. Montmorin a caché à l'Assemblée nationale ces dispositions hostiles de l'empereur et des autres Puissances ; non-seulement il a enseveli dans le plus profond secret ces nouvelles qu'il lui importoit de connoître pour prendre des mesures dignes d'elle ; mais encore il a rassuré la France dans les communications qu'il a faites à l'Assemblée nationale. Il a peint l'empereur comme un allié sûr ; il l'avoue naïvement dans sa lettre du 6 septembre. Quoique je sache *positivement* ces armemens hostiles, *je me défends*, disoit-il, *d'y ajouter foi*. D'après cette illusion volontaire, il n'a provoqué aucun armement, aucun préparatif pour se défendre de cette ligue redoutable. Il n'a cherché à s'appuyer d'aucune alliance étrangère. Ses correspondances lui apprenoient que l'Angleterre garderoit la neutralité. Il auroit dû réclamer son alliance ; il n'a pas même sollicité cette neutralité. Ses correspondances à Berlin lui apprenoient qu'il étoit possible, facile de faire changer la Prusse, de faire avec elle un traité. Il en convient lui-même. « Je ne vous dissimulerai pas, écrivoit-il » à M. Noailles le 3 août, qu'on trouveroit à » Berlin plus de facilités et de dispositions qu'on » ne s'y attend ». Et cependant, malgré tous les avantages que nous présentoit cette alliance, M. Montmorin ne l'a pas même tentée. Il a même laissé se consommer paisiblement tous les traités entre l'Empire et la Prusse ; traités où ces Puissances juroient la perte de la France.

Ces traités et ces menaces de l'empereur, de la Prusse,

Prusse, de la Suède et de l'Espagne, auroient dû lui faire prendre, avec les ministres de la guerre et de la marine, les mesures nécessaires pour nous défendre; et c'est précisément alors que le ministre de la guerre a laissé dépérir l'armée, que la marine s'est presque anéantie.

Ne reconnoît-on pas ici, Messieurs, l'esprit du comité autrichien, esprit qui peut seul expliquer l'inconcevable apathie de M. Duportail sur l'état de l'armée à la veille de la guerre, et le zèle avec lequel M. Bertrand travailloit à dissoudre la marine? Ainsi, Messieurs, point de communication à l'assemblée nationale, ni des traités nouveaux, ni de la rupture de l'Autriche, ni des armemens, ni des dangers qui menaçoient la France; point de mesures pour les prévenir. Il y avoit donc ici double trahison; trahison d'autant plus criminelle, qu'elle a eu un plein succès, que nous devons lui attribuer la situation où nous sommes; puisque, si ce ministère eût fait à temps les préparatifs nécessaires, nous ne serions pas réduits aujourd'hui à une funeste inactivité.

La troisième trahison n'est pas moins manifeste: c'est le silence gardé par le ministre sur les projets des Français rebelles que ses correspondans lui annonçoient; son silence sur les noms et les moyens de leurs chefs. M. Noailles lui dénonçoit dans ses lettres des mois de septembre et octobre, la maison de Polignac à Vienne comme le rendez-vous des rebelles; MM. d'Esterhasy et Descars partant comme ambassadeurs de M. d'Artois; M. Vaudreuil parlant, écrivant, conférant avec les ministres allemands et avec l'empereur au nom de Coblentz; et M. Mont-

morin a tu ces manœuvres. M. Noailles lui dénonçoit MM. d'Artois et de Provence comme chefs de ce parti ; il lui dénonçoit les millions que leur donnoient la Russie, la Prusse et l'Empire ; il lui dénonçoit les mesures de ces puissances, les ambassadeurs qu'elles entretenoient auprès des puissances étrangères, toutes les lettres que les princes envoyoient pour soulever toute l'Europe contre notre patrie ; et M. Montmorin cachoit à la nation française tous ces forfaits ! et M. Lessart, son successeur, les enveloppoit du même mystère ; il a même nié en avoir des preuves. Or, ce mystère n'étoit-il pas un crime ? Taire les intelligences de ces rebelles avec nos ennemis, n'étoit-ce pas les favoriser, en nous en imposant ?

Permettez-moi de vous lire, Messieurs, une lettre présentée par l'envoyé de Suède au ministère de Vienne, adressée le 6 décembre par M. Noailles à notre cabinet.

« En conséquence des ordres de la cour, le soussigné, envoyé extraordinaire, a l'honneur de déclarer, au nom du roi son maître, au ministère autrichien, que sa majesté l'impératrice de Russie et sa majesté catholique ont les mêmes sentimens pour le rétablissement de la monarchie française ; que comme elles, le roi envisage sa majesté très-chrétienne dans un état de captivité, malgré l'acceptation qu'elle a faite de la constitution ; qu'à l'unisson des principes et de la conduite de l'impératrice de Russie, sa majesté a envoyé le baron d'Oxenstiern auprès des princes français, et qu'elle est résolue, de concert avec les cours de Pétersbourg et de Madrid, à tenir une conduite qui répondra en tout à l'exi-

gence du cas où se trouvent la nation et la maison royale de France. »

Telle est encore la lettre écrite par les princes à l'empereur, lettre où ils le somment de tenir les engagemens qu'il a pris avec eux à Pilnitz, pour délivrer le roi; lettre où ils outragent l'assemblée nationale, et disent qu'elle est tombée dans le plus grand avilissement.

Tant de pièces prouvoient bien clairement le délit de ces princes; et cependant M. Montmorin et M. Delessart ont constamment refusé de les communiquer, et toujours par un attachement inviolable à la famille royale, attachement qui devient un crime lorsqu'il est en opposition avec l'intérêt de la patrie.

M. Montmorin ne se bornoit pas à cacher à la nation les mouvemens, les projets des rebelles, à les soustraire à la peine qu'ils méritoient; il prenoit part à leurs complots, il les protégeoit; et j'en trouve la preuve dans une lettre qui lui a été adressée par l'envoyé de France à Genève.

Voici cette lettre :

Genève, 9 *août* 1790.

« Monsieur, lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de vous l'année dernière, vous me permîtes de servir M. le comte d'Artois quand l'occasion s'en présenteroit. Depuis ce temps le roi, par une lettre de sa main, a autorisé son frère à m'employer pour ses affaires personnelles. Au retour du voyage que je fis à la fin de l'année, j'eus l'honneur de vous en rendre compte. Je vous suppliai, Monsieur, de me faire connoître vos intentions pour l'avenir, personne ne désirant plus que moi de s'y confor-

mer strictement. D'après le silence que vous avez gardé, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser d'obéir aux ordres que j'ai reçus de M le comte d'Artois, pour faire une absence d'environ quinze jours, dont il m'a mandé qu'il rendroit compte à sa majesté. Si, contre toute apparence, et sur-tout contre mon desir, vous n'approuviez pas ce que je fais, je vous supplie, Monsieur, de l'attribuer à la confiance où je suis de ne pas vous déplaire. J'ai la volonté constante de me conformer aux ordres de mon ministre, et j'aurois le plus grand desir que mon personnel ne déplût pas à M. Montmorin.

» Je suis avec respect, etc.

Gedéon de Cudières de Castelnau. »

Qui de vous ne frémit pas à la lecture de cette lettre ? Ainsi donc un ministre de France donnoit l'ordre à un envoyé de France de se prêter aux projets de ses plus cruels ennemis ! Ainsi, le ministre connoissoit ces projets, puisqu'il s'en faisoit rendre compte ! Ainsi, il étoit le complice du prince même ; et dans quel temps ? alors que se livrant à toutes ses fureurs, ne respirant que la vengeance, ce prince cherchoit à soulever la Sardaigne, l'Espagne et toutes les puissances contre sa patrie. Qui doutera maintenant que M. Montmorin soit coupable de haute trahison ? Et qu'on ne cite pas ici le décret d'amnistie ; il ne s'applique pas sur de pareilles trahisons ministérielles. Par cette pièce unique, que le ciel semble avoir conservée pour confondre le coupable qui ose aussi vanter son honneur et son patriotisme, on peut juger toutes celles qui sont échappées de ses mains, mais qui sont ensevelies dans le néant.

Qu'on juge encore et de son patriotisme et de sa fidélité à son devoir, en le voyant s'opiniâtrer à conserver et à envoyer dans les pays étrangers les ennemis secrets ou déclarés de la révolution, MM. Verac, Bombelle, Durfort, Vergennes, Béranger, Montesson, Castelnau, et Malagny.

En vain le président du département des Bouches-du-Rhône déposoit contre les principes contre-révolutionnaires de ce dernier ; en vain mille cris s'élevoient contre les autres, attestoient qu'ils étoient plus les agens des rebelles que les agens de la France : M. Montmorin répondoit froidement aux instances du comité diplomatique et aux patriotes, que *ce n'étoit pas le moment d'envoyer dans les cours étrangères des personnes qui fussent déclarées en faveur de la révolution.* Cependant alors la cour de Pétersbourg, quoique favorisant les rebelles, souffroit pour chargé d'affaires, le démocrate le plus déterminé, M. Genest. Mais tandis que le ministre correspondoit directement avec les aristocrates, il laissoit dans l'oubli ce fidèle patriote. Plus de soixante de ses lettres étoient sans réponse, lors de l'arrivée de M. Dumourier, au ministère des affaires étrangères. C'étoit pourtant ce patriote qui, non content d'avoir envoyé douze cents livres pour l'entretien des défenseurs des frontières ; non content d'avoir vendu sa montre, son épée, pour former un autre don de 800 livres ; non content d'avoir sacrifié une médaille d'or que lui avoit donnée Gustave III, écrivoit encore à M. Montmorin : « Vous m'avez » promis une gratification : je vous prie de ne » pas me la faire toucher. L'Etat a besoin de fonds : » une austère économie me tiendra lieu de cette » grace. »

Une pareille action étoit sans doute un crime aux yeux du ministre, puisqu'elle étoit oubliée. Mais, Messieurs, quel étoit le résultat de la préférence donnée par M. Montmorin aux aristocrates qu'il envoyoit dans les cours étrangères? On n'y regardoit la révolution que comme un songe, et on étoit contraint d'avoir cette opinion, puisque le peuple qui avoit triomphé n'avoit point assez de force pour faire préférer dans les ambassades ses partisans à ses ennemis. De-là résultoit que les patriotes y étoient insultés et persécutés, la révolution décriée, le peuple français avili; toutes les cours s'indignoient et se coalisoient contre nous; et celles qui ne partageoient pas ces mouvemens, nous couvroient de mépris. Ainsi, c'est encore à M. Montmorin qu'il faut attribuer et la coalition qui a été formée contre nous, et l'opprobre dont nous avons été couverts, et la fausse opinion de notre impuissance, qui nous a tout-à-la-fois privés de nos alliés.

Est-il nécessaire d'ajouter à cette liste de crimes? Est-il nécessaire de descendre dans le détail de toutes les manœuvres que le ministre s'est permises, pour écraser ce qu'il appeloit les factieux, c'est-à-dire les amis de la liberté? Est-il nécessaire de rappeler ces placards, ces libelles, ces journaux scandaleux semés par-tout, repoussés par-tout avec indignation, et dont la profusion attestoit la source qui les payoit? Et ce ministre crioit alors avec hypocrisie contre les libelles, lorsqu'il payoit lui-même les plus violens, et les écrivains les plus méprisables; lorsqu'il leur prostituoit l'argent du peuple; lorsque ses agens, qu'il me seroit facile de démasquer, marchandoient avec lui les décrets comme la réputation des auteurs les plus patriotes!

Ah ! Messieurs , si jamais quelqu'un a trahi la cause de la liberté , c'est M. Montmorin : ses crimes sont maintenant connus de tout le monde, et son sort ne peut être incertain, car il est encore plus coupable que M. Delessart.

Quels étoient les autres véritables serviteurs du roi , coalisés dans le comité autrichien avec les membres influenciels de l'assemblée? M. Montmorin ne les nomme pas , mais leurs œuvres les nomment. Eh ! qui ne connoît pas les députés *qui avoient de l'influence* , et qui ont souillé la fin de la première législature ?

Je ne m'arrêterai pas là M. Delessart , qui , depuis long-temps initié dans ces mystères d'iniquités, depuis long-temps dévoué aux intérêts de la maison d'Autriche, en a donné les preuves les plus frappantes dans le court espace de temps qu'il a dirigé le département des affaires étrangères. Vous avez prononcé sur lui.

Vous avez à prononcer sur M. Duport, qui n'a pas été le membre le moins actif de ce comité. La longue liste des atteintes qu'il a portées à la constitution, et qui vous ont été dénoncées, prouvera une vérité irrésistible : c'est que M. Duport l'a sacrifiée aux intérêts du pouvoir exécutif. Or, Messieurs, c'est un des articles de foi du comité autrichien , qu'il faut étendre , le plus possible , ce qu'on appelle la prérogative royale , parce qu'avec ces extensions on espère élever un jour le roi des Français au niveau du roi d'Angleterre ; parce qu'on espère un jour le renforcer du système des deux chambres. Arrivé à ce point , un roi peut disposer de l'or et du sang des citoyens ; et voilà le plan secret de l'Autriche et du comité qu'elle inspire. Si

vous voulez, Messieurs, rompre un des fils le plus dangereux de ce comité, vous ne devez pas balancer ; vous devez vous hâter de prononcer la dénonciation bien fondée qui a été faite contre cet ex-ministre de la justice.

Ai-je besoin de vous arrêter long-temps sur les délits de M. Bertrand ? Tout dépose contre lui : ses mensonges, la désorganisation de la marine, sa complaisance pour les officiers de Coblentz, la bassesse des lettres qu'il leur écrivoit, et qui annoncent sa complicité ; ses adieux au roi, qui annonçoient l'espoir d'une contre-révolution ; enfin, Messieurs, et ce qu'on ne connoît pas assez, et ce qui doit bientôt vous être dévoilé, sa conduite criminelle dans l'affaire de Saint-Domingue. Vous devez vous rappeler qu'un des principes du comité Autrichien, ou de ceux qui en étoient membres, a été de donner au roi la suprématie sur les colonies, d'en dépouiller l'Assemblée nationale, d'y perpétuer le désordre plutôt que d'y souffrir l'établissement des principes de l'égalité. M. Bertrand a pratiqué avec zèle et activité ces principes. Je n'anticiperai point sur le compte qui vous sera rendu d'après le rapport des commissaires nouvellement arrivés de Saint-Domingue ; mais quand vous les aurez entendus, il sera facile de vous prouver deux vérités importantes : la première, que M. Bertrand a si mal ou si perfidement combiné les secours envoyés aux colonies, qu'arrivant séparément, ils n'ont pu seconder les commissaires civils dans leurs efforts pour ramener la paix ; que les soldats ont été successivement débauchés ; que les factieux de l'assemblée coloniale ont pu facilement les séduire, et perpétuer ainsi le désordre et leur indépen-

dance. Le second grief devient bien plus grave : vous vous rappelez, Messieurs, le décret que vous rendîtes au mois de décembre, par lequel, annonçant votre dessein de maintenir les concordats, vous invitiez le roi à ne point employer le fer de nos soldats-citoyens contre les infortunés mulâtres ; vous vouliez épargner le sang, rappeler l'union : eh bien ! Messieurs, l'apprendrez-vous sans indignation ? non-seulement le ministre Bertrand s'est refusé à cette invitation dictée par l'humanité et la politique, mais il l'a même ensevelie dans le plus profond silence ; elle n'a même été communiquée ni à l'assemblée coloniale, ni aux commissaires civils. Ils ont tout ignoré depuis cette époque : le sang a donc continué de couler ; la guerre civile a couvert de cadavres le sol de Saint-Domingue ; des atrocités dignes de Cannibales ont souillé tous les partis, et sur-tout le parti des blancs, qui, forts des troupes que leur envoyoit M. Bertrand sans votre décret, n'ont plus mis de bornes à leur fureur. Voilà l'ouvrage de ce ministre ! Et les mânes de tant d'infortunés ne seroient pas vengés ? Ils le seront, n'en doutons pas ; et l'audace de ce ministre, qui croyoit se sauver par une récrimination adroite, sera enfin confondue.

Mais comment a-t-il eu l'audace, lorsque tant de faits attestoient l'existence du comité autrichien, d'affecter des doutes qu'il n'avoit pas ; de poursuivre ceux qui ne cessoient de le dénoncer ? Oubliez tous les faits qui précèdent : ne consultez que le tableau rapide des actes du ministère, depuis l'ouverture de la législature actuelle ; et vous y reconnoîtrez tous les traits du comité autrichien. Je vous l'ai dit : le but de ce

comité, a été, est, et sera toujours d'étendre ce qu'on appelle la prérogative royale aux dépens des représentans du peuple ; de les discréditer, de favoriser l'Autriche par l'accroissement du despotisme ; de soutenir, et les émigrés, et les réfractaires. Or, qu'a fait le ministère ? Voyez-le, conseillant au roi d'apposer son *veto* sur le décret relatif aux émigrés, s'en vantant auprès des puissances étrangères, encourageant par-là l'audace de ces rebelles, et les secours que les puissances leur donnoient. Lisez la proclamation publiée pour justifier le *veto* : comme on y cherche à égarer le peuple sur l'assemblée nationale ! avec quel art on la discrédite et on élève la prérogative royale ! Voyez encore ce ministère conseiller au roi le *veto* sur le décret relatif aux prêtres, et par-là travaillant à miner le royaume au desir de l'Autriche ; desir que M. de Noailles avoit communiqué dans ses dépêches. Avec quelle adresse il a emprunté les principes philosophiques en les violant lui-même ; voulant la liberté d'opinion religieuse toute entière, lorsqu'il ne cessoit de harceler et de restreindre la liberté d'opinion politique ! Voyez encore ce ministère dans ses rapports avec l'Assemblée nationale, accumulant difficultés sur difficultés, mettant des entraves à la marche de la législature, et se plaignant de son inaction ; entravant l'étiquette, entravant les communications par écrit, faisant naître à chaque instant des incidens, et reprochant à l'Assemblée le temps qu'elle absorboit dans leurs discussions ; répétant dans les proclamations, dans les discours du roi, des conseils de s'occuper des finances ; conseils qui étoient autant de perfidies. Voyez-le combiner avec art des messages pour interrompre les discussions

importantes, et qu'il redoutoit ; intervenant dans ces discussions, enflammant les esprits, donnant lieu à des scènes orageuses, pour avoir le plaisir de prêcher l'Assemblée sur son tumulte. Voyez ce ministère provoquant la guerre pour se populariser, résistant ensuite au vœu de l'Assemblée en faveur de la guerre, pour se populariser encore ; traînant la France dans des négociations, pour conserver à l'Autriche l'alliance de la France, et lui épargner une guerre qu'elle redoutoit. Voyez-le enfin dans les journaux qu'il dirigeoit, et qui, depuis l'ouverture des séances de l'Assemblée nationale jusqu'à nos jours, n'ont cessé, sous le voile de la modération et d'un faux patriotisme, de propager par-tout le mépris pour l'Assemblée nationale. Encore une fois, ne faut-il pas être aveugle pour ne pas reconnoître dans cette conduite un système uniforme et constant, le système du comité autrichien ; système qui consiste sur-tout à élever l'autorité royale, abaisser l'Assemblée nationale, la dissoudre, s'il est possible, et conserver sur-tout le traité avec l'Autriche ; système qu'on trouve dans les lettres de M. Montmorin, qui le croit préférable aux violences, et qui s'écartoit en cela des vues sanguinaires des princes émigrés. L'art de calomnier l'Assemblée nationale valoit, à ses yeux, une armée ; l'art de semer l'anarchie en valoit une autre ; et tous deux étoient bien moins dispendieux.

Demanderez-vous encore où est le comité Autrichien ? Il est, il paroît dans les lettres du roi sur la nomination des nouveaux ministres, où est si étrangement tracée la ligne de démarcation entre les ministres *honnêtes* du règne passé, et ceux qui n'avoient pour eux que les *opinions populaires*.

(Ce mot appartient au comité autrichien ; il l'a trahi). Il est dans la nomination précipitée du gouverneur du prince royal ; il est dans les mille et un libelles, placards, journaux, supplémens, publiés contre le ministère. Il est dans le ridicule complot dont le juge-de-paix Larivière a été la victime et l'instrument ; complot qui tendoit à commencer la contre-révolution par un juge-de-paix. Il est encore, ce comité, dans la dernière lettre surprise au roi, étranger à toutes ces manœuvres, et qui paroît desirer sincèrement la conviction ou de ce comité, ou de ses dénonciateurs : enfin, il se montre et il paroît dans la dénonciation ridicule de ses chefs, où l'on voit ces hommes pervers récriminer, pour parer les coups dont ils sont menacés.

Je passe à d'autres faits plus importans, qui font partie du même plan, et qui, arrivant à la même époque, ne peuvent appartenir qu'à un système commun, le système du comité autrichien. qui n'a pas en effet reconnu son influence dans les événemens qui ont récemment affligé la France ; dans cette opposition d'un certain parti à la guerre offensive contre l'Autriche ; dans les lenteurs, le défaut total, ou l'hypocrisie des préparatifs de guerre, confiés à des bureaux depuis long-temps livrés à ce comité ; dans la communication du plan d'attaque, avant même qu'il fût connu des généraux ; dans les défiances malheureuses semées entre eux et le ministre ; dans les trahisons qui ont accompagné nos attaques ; dans les échecs qui les ont suivies ; dans les atrocités qui les ont souillées ; enfin, dans les mécontentemens des soldats et les démissions combinées des officiers?

Car, enfin, Messieurs, à qui profitent, et les dé-

bats sur la guerre offensive, et ces lenteurs dans les préparatifs, et ces échecs et ces trahisons? A l'Autriche seule et à ses partisans. Quel est le but secret de ces démissions combinées, qui sont un véritable crime, puisque c'est déserter son poste à la face de l'ennemi, alors que la patrie est en danger; puisque déserter sous le prétexte qu'on ne veut point de guerre offensive, c'est renverser le système d'obéissance qu'on prêche avec tant de zèle aux soldats, sans doute pour s'en dispenser? Quel est, dis-je, le but? quelle peut être la conséquence de ces démissions? C'est de désorganiser, de dissoudre l'armée, de réduire la France à un état d'impuissance qui la force de recevoir la loi des Puissances étrangères, et d'adopter ce système de modification contre lequel vous avez manifesté votre horreur, par votre décret du 14 janvier; en un mot, d'amener le fatal système des deux chambres. Oui, Messieurs, tel est le but où l'on tend. Ouvrez un registre d'informations sur le comité Autrichien; et la lumière la plus vive éclairera bientôt tous ces forfaits.

Tous les faits que je vais rapidement passer en revue, consignés dans des pièces déposées, soit au comité de surveillance, soit chez les officiers publics, soit dans mes mains; tous ces faits méritent et appellent toute votre attention. Une foule de témoins vous apprendront que le système des deux chambres est le système favori du comité autrichien; c'est une chaîne dont un anneau est tenu à Vienne par Breteuil, et l'autre à Paris par le comité autrichien. Vous apprendrez qu'ils propagent cette doctrine dans vos états-majors, dans les tribunaux, et parmi les citoyens opulens. Ouvrez ces registres; et vous connoîtrez bientôt l'objet de ces rassem-

mens nombreux dans la capitale, d'hommes inconnus qui affluent de toutes les parties du royaume, de ces conciliabules secrets dans des lieux convenus ; vous découvrirez l'objet de ces projets, tant de fois conçus, tant de fois déjoués et jamais abandonnés, d'enlèvement du roi. Ouvrez ces registres; et des témoins vous apprendront que l'argent est prodigué pour faire ici des motions incendiaires ; là, pour payer dans les tribunes des hommes à vastes poumons qui égarent les citoyens; ailleurs, pour poursuivre dans les tribunaux les meilleurs patriotes. Vous connoîtrez peut-être les sources où se puisent ces moyens de corruption. Vous connoîtrez la main qui paye des journalistes pour décrier l'assemblée nationale ; qui a tenté en vain de corrompre tels de vos membres dont on redoute les opinions. Ouvrez ce registre ; et vous apprendrez de plusieurs témoins le complot de soulèvement auquel vous venez d'échapper ; complot tramé pour arracher à la justice le juge-de-paix Larivière ; complot qui, s'il eût réussi, transformoit les représentans d'un peuple libre en esclaves d'un juge-de-paix ; qui subordonnoit la première assemblée du royaume à la police de sûreté. Ouvrez ces registres ; et des témoins vous découvriront ceux qui prêchent au prince-royal l'aversion du patriotisme ; ceux qui, au mépris de vos décrets, ne cessent de ressusciter, à la vue même du roi constitutionnel, dans son palais, les qualifications et les titres de la noblesse ; qui ne cessent de là de correspondre avec Coblentz et avec Bruxelles. Enfin ouvrez ces registres ; et vous verrez les manœuvres infâmes employées pour séduire la garde du roi ; l'aristocratie qui domine parmi ses officiers, qui en bannit les soldats

patriotes, précisément à cause de leur patriotisme ; les discours anti-révolutionnaires tenus par de vrais serviteurs du roi, discours qui annonceroient un orage prochain, ou l'approche de la contre-révolution, si ces bravades n'avoient pas sans cesse caractérisé l'aristocratie même au milieu de ses défaites. Vous y apprendrez que des réjouissances ont été faites pour célébrer les échecs que vous avez éprouvés à Mons et à Tournay. Si je vous dis, si je vous conseille d'ouvrir un registre d'informations, c'est que je connois une foule de dépositions que la prudence me défend de publier ici, qui m'ont dirigé dans le sommaire que je viens de parcourir, qui s'offriront à vous, et qui restent dans le néant, parce qu'il n'y a pas de centre commun pour les déposer ; c'est que d'ailleurs je suis encore convaincu que c'est le vrai moyen de parvenir à démasquer le comité autrichien, et de l'anéantir à jamais.

Tous les faits que j'ai cités, et dont je connois toutes les pièces, ou le nom des témoins ; tous ces faits partent d'un point commun et aboutissent à un système commun : le projet d'anéantir l'assemblée nationale, d'établir le système des deux chambres : c'est un volcan qui s'ouvre devant vous ; volcan dont la guerre étrangère peut parvenir à augmenter la violence : et nous dormons sur les bords de ce volcan ! Oui, Messieurs, cette insouciance nous conduiroit à la mort. Il faut enfin connoître le parti qui creuse cet abyme. Le salut de l'État dépend de cette information solemnelle que nous sollicitons. Le crime seul peut redouter cette mesure : la probité, le patriotisme s'y prêteront avec ardeur. Je me résume en deux mots.

J'ai prouvé l'existence du comité autrichien ; j'ai prouvé que M. Montmorin y jouoit le principal rôle ; j'ai prouvé qu'il avoit trahi les intérêts de la France : 1°. en les sacrifiant à l'Autriche ; 2°. en nous cachant la ligue et les préparatifs de guerre des Puissances étrangères, et en ne provoquant pas en France des préparatifs pour les prévenir; 3°. en nous cachant les desseins des princes rebelles ; 4°. en y prenant lui-même part, et en les protégeant; 5°. en conservant, comme agens de la France, des contre-révolutionnaires dans les cours étrangères. La loi pénale est formelle sur tous ces crimes : il n'y a donc pas à hésiter : il faut le décréter d'accusation.

Quant aux autres ministres, il faut se hâter de prononcer sur M. Duport. Il faut requérir, comme l'a dit M. Gensonné, du ministre de la marine toutes les pièces pour éclaircir tous les faits relatifs au ministre Bertrand. Enfin, il faut appeler le plus grand jour sur le comité autrichien, en ordonnant au comité de surveillance de rendre compte de toutes les dénonciations qui lui ont été faites à ce sujet.

EXTRAIT

EXTRAIT

De la correspondance de MM. Montmorin et Noailles.

N. B. L'objet de cet extrait est de prouver les trois premiers actes de trahison reprochés à M. Montmorin ; et de prouver que M. Noailles lui a fait connoître : 1°. les traités faits entre les diverses Puissances, et dirigés contre la France ; 2°. leurs dispositions hostiles, leurs préparatifs et leurs mouvemens ; 3°. ceux des princes rebelles, tandis que M. Montmorin a constamment caché ces traités, ces mouvemens et ces préparatifs à l'Assemblée nationale ; conduite imitée par M. Delessart.

3 *Juillet* 1791. M. Noailles annonce la crainte d'un rapprochement entre les cours de Vienne et de Berlin, pour détruire notre Constitution. — Annonce une conférence à Dresde entre les deux princes.

3 *Août*. Confirme cette nouvelle.

10 *Août*. Il avertit de la circulaire de Padoue des 6 et 7 Juillet. — Recommande de se mettre sur ses gardes ; de mettre les frontières en état de défense.

12 *Août*. Dit que les Puissances qui tergiversoient, peuvent être soupçonnées d'avoir de mauvaises intentions.

12 et 15 *Août*. Avertit qu'il y a un traité fait entre

les deux cours de Vienne et de Berlin relativement à la France ; que la première a changé son système.

15 *Août.* Avertit que George III a répondu qu'il seroit neutre.

17 *Août.* Avertit de changemens dans l'armée autrichienne qui doivent inquiéter.

20 et 22 *Août.* Annonce l'arrivée de M. d'Artois à Vienne et l'accueil qn'on lui a fait.

10 *Septembre.* Envoie la convention de Pilnitz, signée le 27 Août. Convention qui a pour objet de se liguer et de s'armer contre la France et sa Constitution. — *(On lit dans une note que M. Rayneval l'a gardée).*

14 *Septembre.* Confirme que la convention de Pilnitz est exacte ; que M. Kaunitz l'a reconnue. — Annonce de grands mouvemens de troupes ; qu'on peut compter sur l'effectif de 50 mille hommes au Pays-Bas, dont 30 mille sont prêts à seconder la ligue qui est formée entre les deux cours.

21 *Septembre.* M. Noailles donne des détails sur la conduite de M. Calonne à Pilnitz ; peint l'accueil fait par l'empereur et le roi de Prusse à M. d'Artois ; parle de la promesse faite par la Prusse, de fournir à la ligue et pour les princes 40,000 hommes. — Annonce le système des deux cours de prolonger nos désastres : 1°. en entretenant les mécontens au-dedans et au-dehors ; en faisant des sacrifices d'argent ; 2°. en prolongeant l'affaire des princes possessionnés en Al-

sace. — Annonce que le roi de Prusse donne aux princes 2,500,000 l. ; que M. d'Artois a fait partir pour Stockholm M. Descars, maréchal-de-camp, et M. Valentin Estherhasy pour Pétersbourg.

27 *Septembre.* M. Noailles parle des démarches du Prince Nassau pour les rebelles.

28 *Septembre.* Annonce que M. Kaunitz lui-même observe que la lettre de l'acceptation de la constitution par le roi, étoit bien sèche, et ne prouvoit pas sa liberté. — Annonce encore 60,000 hommes dans les Pays-Bas. — Toutes ces dernières lettres de M. Noailles prouvent que les Princes soulevoient l'Allemagne et l'Europe entière contre la France.

5 *Octobre.* M. Cobenzel avoue à M. Noailles que le roi de Suède a demandé de faire hiverner dans les Pays-Bas, les troupes qu'il vouloit envoyer contre la France, et auxquelles pouront se joindre celles de la Russie.

19 *Octobre.* Communique ses craintes sur les dispositions et les préparatifs des cours.

22 *Octobre.* Annonce M. Vaudreuil, venant traiter au nom des rebelles de Coblentz.

29 *Octobre.* Confirme les manœuvres de M. Vaudreuil en faveur des rebelles.

24 *Novembre.* Annonce que l'opinion du ministre autrichien est que tout tend à la guerre.

26 *Novembre.* Convient qu'à Vienne la maison de M. et Madame de Polignac est le rendez-vous

des mécontens ; il les nomme, dit-il, sans avoir l'intention de les desservir.

23 *et 30 Novembre.* Fait connoître la circulaire de l'empereur du 1er Novembre, qui annonce que, si les circonstances se renouveloient, et que le bonheur de la France exigeant le secours de la coalition entre les cours, elle devoit être regardée comme subsistante, en cas de besoin, pour le soutien de la dignité du roi et de la monarchie française. Envoie la lettre des deux frères du roi, portée par le prince de Ligne à l'Empereur.

Extrait de cette lettre.

« Nous vous rappelons avec confiance les paroles » sacrées que votre majesté a déposées, à plusieurs » reprises, entre les mains du comte d'Artois, et » nous avons la ferme assurance que Léopold, » fidèle à ses engagemens, guidé par les sentimens » de son cœur, et éclairé par ses propres intérêts, » veut et voudra toujours secourir son allié, dé- » livrer sa sœur, et garantir ses états en détruisant » le germe de la contagion.

» La nouvelle Assemblée nationale est tombée dans » le mépris : le désordre affreux des finances annon- » ce une banqueroute prochaine ; il n'existe aucun » ordre, aucun pouvoir dans l'Etat ; nos ennemis » connoissent leurs dangers ; ils voient leur perte » inévitable ; mais il leur reste l'audace du crime, » &c. ... ...

3 *Décembre.* Parle d'un nouveau traité conclu entre les diverses Puissances.

6 *Décembre.* Communique la note de l'envoyé

de Suède (1), et une lettre de l'impératrice de Russie au maréchal Broglie. — En voici un passage.

« En embrassant la cause des rois dans celle » de votre maître, je ne suis que le devoir du » rang que j'occupe sur la terre, et le desir de » servir d'appui constant à tout fidèle serviteur » de votre souverain. Telles sont les dispositions » dont j'ai chargé le comte de Romanzow d'assurer » les princes. »

Lettre du 6 Décembre. Rapporte que le prince de Licktenstein a dit que les princes français ne devoient pas manquer d'argent; qu'il leur en venoit de divers côtés; que l'empereur les avoit cautionnés pour une somme de deux millions. « Quelqu'un disoit que si l'empereur suivoit son inclination, il fourniroit dix mille hommes à une armée de démocrates, et autant à une armée d'aristocrates. Je pense que l'Empereur souhaite intérieurement que nous nous minions en détail, sans qu'il arrive de fortes convulsions auxquelles il soit obligé de prendre une part active. Au reste, il n'a jamais été porté pour nous. »

Lettre du 17 Décembre. Annonce de grands changemens dans les sentimens de la cour de Vienne, ses vives inquiétudes sur les préparatifs.

16 Décembre. Annonce un mémoire du Roi d'Espagne, remis à l'empereur, dans lequel ce dernier dit qu'il est déterminé à prendre tous les

(1) Voyez pag. 18 du discours.

moyens pour tirer le roi son parent de la captivité où il se trouve ; qu'il s'entendra avec toutes les Puissances qui montrent le même intérêt que lui ; qu'il attend l'appui et le concours de l'empereur.

24 *Décembre*. Lettre qui annonce les intentions hostiles de l'empereur.

31 *Décembre*. Annonce des ordres pour le mouvement de l'armée.